
ARCHIVES DE PARIS

Trésor public / Recouvrement fiscal

**Rôles d'imposition du 18^e arrondissement
Quartiers de la Goutte d'Or et de la Chapelle
(1960-1980)**

2007W 1 à 28

Répertoire numérique
établi par Cécile Lévy et Marie-Hélène Peltier

Août 2002

Délai de communicabilité : 60 ans

INTRODUCTION

I. Présentation du fonds

Les rôles d'impôt parisiens dressés entre 1930 et 1980 ont fait l'objet de nombreux versements aux Archives de Paris dans le courant de l'été 1999.

Ces documents, établis à partir des matrices d'imposition et des déclarations remplies par les contribuables, fixent le montant annuel des créances fiscales en matière d'impôts personnels (impôt sur le revenu), d'impôts directs locaux (taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties, contribution mobilière puis taxe d'habitation, patentes) et d'impôt sur les sociétés (à partir de 1948). Ils constituent pour les services du Trésor public le tableau de bord du recouvrement.

Typologie des documents

On distingue les rôles ordinaires et les rôles supplémentaires.

Les premiers recensent les contribuables pour lesquels la fixation et le recouvrement de l'impôt peuvent être opérés normalement au cours de l'exercice fiscal de rattachement. Ils sont structurés de la façon suivante : type d'imposition, quartier, voies (dans l'ordre alphabétique), numéros pairs (dans l'ordre numérique croissant, numéros impairs (dans l'ordre numérique décroissant) : le numéro de rôle attribué à chaque contribuable est déterminé par cette séquence hiérarchique.

Les seconds, souvent qualifiés de « rôles individuels », recensent les contribuables dont la créance fiscale n'a pu être recouvrée ou n'a pu être déterminée en temps et en heure. On soulignera que, faute de répertoire ou de fichier alphabétique, ces rôles de « rattrapage » se prêtent malaisément à la recherche d'un contribuable précis.

Nature des impositions

Les impositions recouvrées à l'aide de ces rôles sont au nombre de dix.

Relèvent de la catégorie des **impôts personnels** :

- l'impôt sur le revenu, auquel il convient de rattacher, pour les non-salariés, l'imposition forfaitaire des bénéfices industriels et commerciaux (BIC) et l'imposition des bénéfices non commerciaux (BNC) ;
- la contribution nationale extraordinaire, instituée durant l'Occupation ;

Relèvent de la catégorie des **impôts directs locaux** :

- la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties, payée par les propriétaires ;
- la contribution mobilière (devenue taxe d'habitation), due par toute personne (propriétaire, locataire ou habitant à titre gratuit) ayant à sa disposition un local meublé affecté à l'habitation, y compris les dépendances (garage, emplacement de stationnement) ;
- la contribution des patentes (aujourd'hui remplacée par la taxe professionnelle), payée par tout utilisateur de local commercial ;
- la taxe d'apprentissage, due par toute entreprise industrielle, commerciale ou artisanale n'employant pas d'apprenti
- la taxe sur le curage d'égout (devenue taxe d'enlèvement des ordures ménagère) ;
- la taxe sur les locaux meublés ;
- la taxe sur les locaux insuffisamment occupés, qui s'inscrit dans une politique volontariste de l'Etat en faveur du logement, surtout au lendemain de la seconde guerre mondiale, quand sévissait une pénurie particulièrement aiguë de logements d'habitation.

Relève enfin de la **fiscalité professionnelle** :

- l'impôt sur les sociétés, créé dans le cadre de la grande réforme fiscale de 1948.

II. Procédure de classement

Tris

En application de la circulaire AD 86-3 du 10 décembre 1986 et de la note AD 865/1969 du 25 janvier 1987 (direction des archives de France) relatives aux archives des services extérieurs du Trésor, ont été conservés tous les rôles d'imposition dressés les années se terminant pas un 0 (1960 et 1980 dans le cas particulier de ce versement).

III. Conditions d'accès et d'utilisation

Les rôles d'imposition, qui contiennent des informations mettant en cause la vie privée, ne sont librement communicables qu'au terme du délai de 60 ans prévu par l'article 7 de la loi n°79-18 du 3 janvier 1979.

L'article 8 de cette même loi prévoit toutefois que des autorisations de consultation anticipée peuvent être accordées par dérogation. Les lecteurs sont invités à déposer, s'ils le souhaitent, une demande de dérogation en ce sens à la permanence scientifique des Archives de Paris.

2007W	Nature de l'imposition	Quartier d'assiette	Rues concernées / n° de contribuables	Dates extrêmes
1	Impôt sur le revenu	La Goutte d'Or	1 à 1467	1960
			1468 à 2907	
2	Impôt sur le revenu	La Goutte d'Or	2908 à 4449	1960
			4456 à 5895	
3	Impôt sur le revenu	La Goutte d'Or	5896 à 7488	1960
			7489 à 8928	
4	Impôt sur le revenu	La Goutte d'Or	8929 à 10263	1960
			10270 à 11403	
	Impôt sur le revenu, impôt sur les sociétés, taxe d'apprentissage, impôts locaux	La Goutte d'Or	-	1960
5	Impôts fonciers	La Goutte d'Or	1 à 4000	1960
			4001 à 7757	
6	Impôts fonciers	La Chapelle	20000 à 22500	1960
			22501 à 25021	
7	Impôt sur le revenu	La Chapelle	20001 à 21629	1960
			21630 à 23069	
8	Impôt sur le revenu	La Chapelle	23070 à 24339	1960
			24348 à 25787	
9	Impôt sur le revenu	La Chapelle	25788 à 27483	1960
			-	
10	Impôt sur le revenu	La Goutte d'Or	Rue Affre au 104, bd de la Chapelle	1960
			104bis, bd de la Chapelle à 32, rue Charbonnière	
11	Impôt sur le revenu	La Goutte d'Or	32, rue Charbonnière au 48, rue Doudeauville	1960
			48, rue Doudeauville au 52, rue de la Goutte d'Or	
12	Impôt sur le revenu	La Goutte d'Or	52, rue de la Goutte d'Or au marché Lariboisière	1960
			Marché Lariboisière au 25, rue Max Dormoy	
13	Impôt sur le revenu	La Goutte d'Or	25, rue Max Dormoy à 41, rue Ordener	1960
			41, rue Ordener à 2, rue des Poissonniers	
			2, rue des Poissonniers à 2, rue de Tombouctou	
14	Impôt sur le revenu	La Chapelle	1, rue d'Aubervilliers au 2, place de la Chapelle	1960
			106, rue de la Chapelle à 10, rue de l'Evangile	
15	Impôt sur le revenu	La Chapelle	10, rue de l'Evangile à 50, rue Max Dormoy	1960

2007W	Nature de l'imposition	Quartier d'assiette	Rues concernées / n° de contribuables	Dates extrêmes
			50bis, rue Max Dormoy à 95, rue Philippe de Girard	
16	Impôt sur le revenu	La Chapelle	96, rue Philippe de Girard à 2, rue de Torcy	1960
	Impôts fonciers	La Chapelle	-	
17	Impôts fonciers	La Goutte d'Or	-	1960
18	Impôts fonciers	La Goutte d'Or	Ada (SARL) à Daves	1980
			David à Leroux	
19	Impôts fonciers	La Goutte d'Or	Leroux à Ribon	1980
			Ribon à fin	
20	Impôts fonciers	La Chapelle	Association à Kupferstein	1980
			Laazizi à fin	
21	Taxe d'habitation	La Goutte d'Or	Secteur Saint-Bernard, rue d'Affre à 3, rue Max Dormoy	1980
			Secteur Saint-Bernard, 5, rue Max Dormoy à rue de Tombouctou	
22	Taxe d'habitation	La Goutte d'Or	Secteur Pont Marcadet	1980
23	Taxe d'habitation	La Chapelle	1, rue d'Aubervilliers au 38, rue Marc Seguin	1980
			42, rue Marc Seguin au 52, rue de Torcy	
24	Taxe professionnelle	La Chapelle	-	1980
		La Goutte d'Or	Secteur Saint-Bernard	
			Secteur Pont Marcadet	
25	Impôt sur le revenu	La Chapelle	Rôles 16, 21, 51, 26, 36, 41, 56	1980
			Rôles 11, 13, 46	
26	Impôt sur le revenu, impôts sur les sociétés, taxe professionnelle	La Chapelle	-	1980
		La Goutte d'Or	Secteur Saint-Bernard	
27	Impôt sur le revenu, impôts sur les sociétés, taxe professionnelle	La Goutte d'Or	Secteur Pont Marcadet	1980
	Impôt sur le revenu		Secteur Saint-Bernard, rôles n° 46, 11, 13, 16, 21, 51, 26, 36, 41, 56	
28	Impôt sur le revenu	La Goutte d'Or	Secteur Pont Marcadet, rôles 46, 13, 11	1980
			Secteur Pont Marcadet, rôles 16, 26, 51, 21, 36, 41, 56	